



## QUELQUES LUTTES ET QUELQUES GAINS

### L'assurance maladie

Souvenez-vous, il n'y a pas si longtemps, les familles québécoises devaient payer tous leurs frais médicaux. Combien de familles ouvrières se sont retrouvées surendettées ou en faillite suite à une maladie, un accouchement ou un accident ? Combien d'autres qui ont fait affaire avec des escrocs ou des rebouteux pour éviter ces mêmes frais sont restéEs estropiéEs à vie, ou sont morts des suites d'une pneumonie ? C'est l'indignation des ménages et les luttes syndicales et populaires devant cette médecine trop souvent réservée aux riches qui a obligé le gouvernement québécois, en novembre 1970, d'instaurer le régime public d'assurance médicale, que l'on connaît sous le nom de Régie de l'assurance maladie du Québec.

### Le congé parental

Nous avons de quoi nous réjouir : au Québec, le congé parental offert est généreux et soutient les familles dans ce beau projet d'avoir des enfants. Mais il n'en a pas toujours été ainsi ! Ce n'est que depuis 1971, après des décennies de luttes féministes, que les femmes reçoivent une compensation financière pour avoir donné naissance à un enfant. Elles ont alors droit à 17 semaines d'assurance chômage, dont deux sans revenu puisqu'un délai de carence de deux semaines s'applique ! Le congé de maternité connaît 20 ans d'ajustements et d'améliorations progressifs, toujours en réponse aux revendications féministes. C'est seulement en 2001 que le Régime québécois d'assurance parentale tel qu'on le connaît aujourd'hui entre en vigueur, avec ses 55 semaines de prestations dont la majorité est divisible entre les parents.





## La parité des jeunes à l'aide sociale

Il n'y a pas si longtemps, les jeunes de 30 ans et moins n'avaient pas droit au plein montant d'aide sociale. Ils ne recevaient que 144\$ par mois en 1984, sous prétexte qu'unE jeune, ça peut travailler. Or, le Québec vivait alors une période de récession critique et il n'y avait pratiquement pas d'emplois disponibles. Victimes d'injustice, les jeunes assistés sociaux et assistées sociales ne se sont pas laissés faire. Ils et elles ont mené une lutte collective pour protester contre cette mesure discriminatoire. Regroupés au sein du Rassemblement autonome des jeunes, ils et elles ont occupé les bureaux des ministres et certains ont entamé une grève de la faim, ce qui a forcé les autorités à réagir. Cette mesure a été abolie en 1991, mais de nouvelles catégories de personnes assistées sociales ont été créées. Une nouvelle bataille a débuté, celle contre la distinction entre APTES et INAPTES.

## Les accidentés du travail

Des travailleurs et des travailleuses qui perdaient un membre, la vue, des doigts, qui tombaient malades ou qui mouraient sur leur lieu de travail, il y en a eu des milliers chaque année au Québec. C'était comme ça. Main d'œuvre jetable après usage. Bien triste, mais le lendemain, on réembauchait et la vie continuait. Les employeurs étaient seuls juges de la situation, et la plupart trouvaient qu'il était trop coûteux d'instaurer des mesures de sécurité. Il a fallu des décennies de mobilisation de la part des travailleurs, travailleuses et de leurs syndicats pour arriver à changer cela. Bien que le premier régime d'indemnisation des travailleurs et travailleuses accidentés remonte aux années 1930, c'est en 1980 que l'actuelle loi sur la santé et sécurité au travail fut adoptée par l'Assemblée nationale, donnant droit à une compensation salariale sans perte d'acquis.



## Le droit de vote des femmes

Le mouvement suffragiste est né au Québec vers 1840. Au début des années 1900, un peu partout dans le monde, des femmes s'organisent et fondent des associations pour réclamer le droit de vote. Les premières suffragettes étaient tournées en ridicule dans les journaux de l'époque. Imaginez ! Des femmes qui votent ! Et ensuite, elles vont vouloir entrer en politique et devenir propriétaires d'entreprise ! Les injures ne les ont pourtant pas découragées et le mouvement s'est multiplié. Elles ont été suffisamment nombreuses à croire que leur cause était juste pour que le mouvement traverse les générations. Cent ans plus tard, en 1940, les femmes obtenaient le droit de vote au Québec. Pensez-y ! Les premières femmes à lutter pour le droit de vote n'ont jamais pu voter ! Si la lutte a été longue, son aboutissement est venu récompenser la persévérance de plusieurs générations de militantes qui ont su garder le cap sur leur idéal contre vents et marées.

Un programme de perception automatique des pensions alimentaires est mis en place par le gouvernement Parizeau en 1995. C'était une revendication du mouvement de la Marche du Pain et des Roses et un gain énorme pour les femmes. L'un des objectifs de la loi était de réduire la pauvreté des enfants de parents séparés ou divorcés en assurant la régularité du versement des pensions alimentaires pour enfants. Avant l'entrée en vigueur de cette loi, plusieurs femmes devaient percevoir elles-mêmes la pension alimentaire versée pour leurs enfants. Cette situation a causé énormément de difficultés comme, par exemple, des paiements irréguliers, des paiements en retard. Des dizaines de milliers de familles monoparentales au Québec bénéficient actuellement de ce programme.

## Garderies

Jusqu'à la fin des années 1950, la garde des enfants est généralement confiée aux proches. C'est considéré comme une responsabilité exclusivement féminine et ce, malgré le nombre croissant de femmes sur le marché du travail. L'État estimait n'avoir aucun rôle à jouer dans ce domaine. Et pourtant, durant la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement fédéral avait mis sur pied des garderies pour les femmes qui travaillaient à « l'effort de guerre »... En 1972-1974, les syndicats ont soutenu la création de garderies, fondées par des parents, des groupes populaires et des groupes féministes. Ils revendiquent la mise en place d'un réseau universel de garderies sans but lucratif, contrôlées par les parents usagers et financé par l'État. Peu à peu, on voit se mettre en place des programmes gouvernementaux d'aide financière aux parents. À la suite de pressions, depuis 1976, les gouvernements financent la création de garderies. Le réseau des Centres de la petite enfance, des organisations communautaires financées par l'État et offrant des services de grande qualité, a été créé en 1997.





## Logement social

D'importantes crises économiques et crises du logement ont suscité maintes luttes citoyennes dans les années 1940, '50 et '60. Les gens qui ont lutté pour leur droit au logement sont des personnes sans logement ou expulsées de leur logement dans le cadre de programmes de revitalisation urbaine ou expulsées de leur village fermé dans le cadre d'un plan de développement régional. Ces luttes aboutissent à la mise en place de divers programmes de logements sociaux. Prenons comme exemples les coopératives d'habitation à propriété collective, à but non lucratif et entièrement administrées par leurs membres, telles qu'on les connaît aujourd'hui qui ont vu le jour dans les années 1970 au Québec. Durant les mêmes années, le gouvernement fédéral a grandement investi dans des habitations à loyer modique (HLM). Les HLM permettaient aux locataires de consacrer seulement 25% de leurs revenus au logement. Le gouvernement fédéral a malheureusement mis fin à ce programme dans les années 1990. D'autres luttes ont favorisé la création de programmes provinciaux de logement social (Accès-Logis). Les conditions de pauvreté et de logement se détériorent de plus en plus avec les politiques d'austérité des gouvernements. C'est pourquoi ces luttes se poursuivent encore au 21<sup>ème</sup> siècle, afin de revendiquer davantage de logements sociaux et accessibles pour les populations démunies et pour maintenir les droits durement acquis.





## Le droit à l'avortement

Au Canada, l'avortement a été rendu illégal et criminel en 1869 par le Parlement canadien et passible d'emprisonnement à vie. C'est dans les années 1960 que les luttes pour le droit à l'avortement s'organisent, alors que les complications dues aux conséquences d'avortements clandestins étaient la principale cause d'hospitalisation des Canadiennes. En réponse à ce mouvement, en 1969, le Parlement canadien adopte une loi qui permet l'avortement seulement si un comité de trois médecins juge que la vie de la femme est en danger. Les années 1970 voient émerger la lutte pour l'autodétermination des femmes et le libre choix, pour l'avortement libre et gratuit pour toutes. À partir de 1970, une lutte de première importance s'organise autour du Dr Henry Morgentaler qui pratique illégalement l'avortement dans une clinique à Montréal. Il s'agit de luttes âpres menées dans un climat d'hostilité, les opposants au libre choix ne reculant devant aucune tactique pour empêcher ce droit d'être reconnu. Face à la vigueur du mouvement pro-choix et à la légitimité de ses arguments, le gouvernement du Québec cesse les poursuites contre Morgentaler en 1976. Suite à cette victoire au Québec, la lutte se poursuit à l'échelle canadienne. En 1988, la Cour suprême décriminalise l'avortement et Santé Canada le reconnaît comme un service essentiel qui doit être fourni par les provinces. En 1989, nouvelle victoire : Chantal D'Aigle gagne sa cause en Cour Suprême contre son ex-conjoint qui tentait de lui interdire de se faire avorter. Ce droit, gagné de haute lutte, est régulièrement attaqué encore aujourd'hui au Canada et partout dans le monde où il a été reconnu. Par exemple, entre 2008 et 2012, plusieurs projets de loi ont été déposés par des députés conservateurs à la Chambre des communes pour tenter de faire reconnaître des droits au fœtus et ainsi remettre en question le droit des femmes à l'avortement.